

Le Syndicat National CGT de l'INRA *Actions et évolution*

1^{ère} partie :
période de
1946 à 1986¹

I. Syndicalisme et Recherche Agronomique : premières étapes ²

La création du Syndicat national des personnels de la recherche agronomique rattaché à la Confédération générale du travail (CGT) suivra celle de l'Institut national de la recherche agronomique en mai 1946. Les structures du syndicat n'ont pas sensiblement changé depuis cette époque.

Déjà au sein de l'ancien Institut des recherches agronomiques créé en 1921 s'était constituée en 1925 « l'Association pour l'avancement des recherches agronomiques ». Seul l'affichage corporatif était toléré à l'époque dans la Fonction publique mais il s'agissait notamment d'améliorer le déroulement de carrière des chercheurs titulaires. En 1933 cette association évolue en « Syndicat du personnel scientifique de l'IRA ». En 1934, l'IRA éclate administrativement en divers laboratoires et stations directement rattachés au ministère de l'agriculture, puis les positions se durcissent dans le contexte du Front Populaire et le syndicat décide en 1938 son affiliation à la Fédération des Fonctionnaires (d'obédience CGT) ce qui provoque le départ d'une minorité créant un « Syndicat chrétien du personnel » ; ces deux syndicats n'acceptent que les personnels scientifiques titulaires et restent fermés aux techniciens et administratifs.

II. Le syndicat national CGT de l'INRA : une présence permanente

A la Libération, le syndicat CGT-INRA, constitué en 1946 à la suite de la création effective de l'INRA³, s'inscrit et milite dans le cadre de la Fonction publique d'une part et dans celui

¹ Voir aussi Informations n°4 – novembre 1986

² Mémoires de Michel Flanzky – Narbonne (copie syndicat)

³ Loi du 18 mai 1946 votée par la première Assemblée nationale constituante de la IV^e République sur présentation par le ministre Tanguy-Prigent d'un texte qui avait fait l'objet de discussions préalables et de la présentation d'un rapport par Jean Bustarret assisté de Marc Ridet, devant le Conseil d'État.

interprofessionnel d'autre part : son adhésion à la CGT et à la Fédération du personnel technique et administratif (affiliée à l'Union générale des fédérations de fonctionnaires = UGFF) en témoignent.

A peine créé, le nouveau syndicat CGT, ouvert à tous les personnels mais au départ animé par des scientifiques, subira de plein fouet la scission syndicale de 1947 résultant de pressions politiques largement soutenues par la CIA (qui le reconnaît aujourd'hui). Beaucoup des adhérents ou sympathisants de l'époque rejoindront le « Syndicat autonome de l'INRA » qui s'affiliera à la Fédération de l'éducation nationale. Il ne restera plus en 1947-1949 à la CGT qu'un noyau dur d'une dizaine de militants sur la région parisienne mais leur engagement ainsi que celui de quelques autres dans les centres de province (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Montpellier...) conduira rapidement le syndicat à la pointe des luttes et au renforcement de ses effectifs pour atteindre plus de 1300 adhérents (sur environ 7000 salariés) dans les années 70 (on comptera sur le centre d'Avignon la moitié du personnel syndiqué à la CGT) pour redescendre au dessous de 500 adhérents à la fin des années 80 (pour 8000 salariés).

Parallèlement le Syndicat autonome FEN quittera celle-ci en 1963, sous la pression d'adhérents conservateurs et rapatriés d'Afrique du Nord qui n'ont pas apprécié les prises de position de la FEN contre la guerre d'Algérie. L'autonomie totale qui en résultera prouvera l'inefficacité de ce « syndicat-maison » dont les adhérents rejoindront en grande partie le nouveau syndicat CFDT-INRA (créé en 1964 suite à la « déconcessionnalisation » de la CFTC) dans une structure rebaptisée SGRA-CFDT en 1968. Après avoir disparu momentanément, le syndicat CFTC réapparaîtra en 1970.

Malgré toutes ces « adaptations » les relations entre ces trois syndicats interprofessionnels CGT – SGRA-CFDT et CFTC demeurent généralement bonnes, constructives, pendant plus d'un demi siècle et jusqu'à aujourd'hui au sein de l'INRA, la CGT jouant souvent un « rôle moteur ».

III. L'engagement du syndicat CGT : au service du personnel dans l'esprit de l'internationalisme socialiste

Le syndicat s'est engagé dans des actions revendicatives incessantes pour obtenir des garanties statutaires (sécurité d'emploi, carrière) et des avancées sociales (mutuelle = SMAR, retraite complémentaire des non titulaires = IGRANTE, IPACTE = IRCANTEC, association type Comité d'Entreprise = ADAS, assurances MAIF) pour le personnel. Il s'est également investi dans les réformes de structure internes et la défense de la recherche publique. Il s'est toujours présenté comme un partenaire incontournable et une force de proposition écoutée.

Le syndicat national – directement au plan parisien ou au travers des Unions locales et départementales CGT – a pris par ailleurs toute sa place dans les combats nationaux : Sécurité sociale, retraites, services publics,... mais aussi internationaux avec un rôle pilote majeur vis-à-vis des autres syndicats de l'INRA, en particulier :

- actions de protestation contre la guerre d'Algérie et les activités de l'OAS,
- membre du Collectif intersyndical universitaire d'Action (solidarité avec le Vietnam en guerre contre les Etats-Unis) et contribution à de nombreuses actions, notamment la collecte « Un bateau pour le Vietnam »,

- dans le cadre de l'Intersyndicale de la Recherche, organisation de cours d'été suivis d'une coopération officielle avec Cuba. Cette action a permis de relancer la science agronomique dans ce pays déjà en butte à un blocus économique et intellectuel,
- dénonciation de l'installation de la dictature militaire au Chili - soutenue par des multinationales et la CIA : expression de notre solidarité envers le peuple chilien en participant à de nombreuses manifestations.

Par ailleurs le syndicat national et/ou les sections locales ont participé à des actions de soutien en faveur de collègues INRA engagés et en difficulté. Plus généralement, et dans le cadre la Fédération syndicale mondiale (FSM), le syndicat s'est engagé sur les actions menées par la Confédération, en particulier pour la reconnaissance internationale du métier de chercheur.

IV. Combats pour les garanties statutaires et sociales pour les personnels – Un objectif constant : cadre unique et titularisation

Très vite la diversité des règles de gestion des personnels dispersés dans 9 cadres différents s'est révélée une source d'injustices et de litiges.

Dispersion administrative des personnels de l'INRA à sa création

Cadre juridique	Professions	Caractéristiques	Couverture sociale
Titulaires Fonctionnaires de la Fonction Publique d'Etat	- Scientifiques	Issus de l'ancien cadre et nouveaux recrutements	Fonctionnaires
	- Techniciens - Administratifs	Issus de l'ancien cadre en extinction (pas de recrutement)	Fonctionnaires Fonctionnaires
Contractuels d'État (durée indéterminée)	- Ingénieurs - Techniciens - Administratifs	Protocole national minimum bases Fonction Publique différences indiciaries	Régime général Sécurité sociale
Privé	- Personnels de service - Ouvriers d'industrie	Base horaire Conventions collectives	Régime général de sécurité sociale
	- Ouvriers agricoles	Base horaire Conventions collectives agricoles	Régime agricole de Sécurité sociale
Hors-statuts	- Toutes (surtout ouvriers)	Emplois temporaires et « fonds de concours »	Situations diverses

C'est le cadre ouvrier (la moitié des effectifs) qui présentait la plus grande hétérogénéité avec des variations importantes en matière de couverture sociale, de base des salaires et de temps de travail s'ajoutant à une absence de déroulement de carrière. Autre particularité – qui a pu être exploitée dans les luttes syndicales – le personnel ouvrier était géré par un règlement local sous l'autorité de l'Administrateur de centre (= Président de centre actuel), en relation avec la Direction de l'Institut ; cette situation engendrait d'importantes inégalités à la fois sociales et géographiques.

Les luttes communes et les concertations constantes entre notre syndicat et les syndicats de la recherche (SNTRS-CGT, SNESUP-FEN) ont contribué, non seulement à nos réflexions, mais encore à nous faire mieux connaître en tant qu'INRA, des autres organismes scientifiques.

Par ailleurs, notre participation à la structure confédérale CGT-UGICT (Union Générale des ingénieurs, cadres et techniciens) a permis de caler notre analyse avec les autres branches d'activité professionnelle.

1. Les Ouvriers – Fer de lance de l'activité revendicative de la CGT

Vers un protocole national

C'est principalement au sein du syndicat CGT, largement majoritaire, que les ouvriers ont organisé des luttes mémorables entre 1956 et 1959 : grèves des semis et des récoltes à Versailles, actions des animaliers à Jouy-en-Josas. L'objectif était d'obtenir une amélioration générale des règles de gestion du personnel ouvrier dans un cadre commun à tous les centres de recherche en s'appuyant notamment sur quelques qualifications repères : tractoriste, serriste, animalier. On peut considérer que c'est à la suite de ces actions que la direction de l'INRA a commencé à prendre conscience que les activités du personnel de l'INRA étaient toutes importantes et constituaient un ensemble indissociable pour la vie de l'Institut et la qualité des travaux de recherche.

Cependant en 1956, les administrateurs de centre, employeurs du personnel ouvrier par délégation de la Direction générale, refusaient de remettre en cause leurs privilèges et rejetaient majoritairement le 1^{er} projet de protocole national, avec grilles indiciaires, proposé par le syndicat CGT. C'est donc au terme d'actions fortes conduites pendant plus de 10 ans, autant sur la région parisienne que dans les centres de province (Avignon, Dijon, Bordeaux, Montpellier...) que les succès seront accumulés par étapes vers cet objectif :

- cotisations sociales sur le salaire réel (ouvriers régime agricole)
- prime d'ancienneté (1% par an pendant 15 ans)
- premières grilles locales de qualification
- création d'un salaire national par alignement (avec « abattements de zones ») sur le taux de base de la région parisienne
- réduction des heures supplémentaires
- retraite complémentaire pour les ouvriers Régime général, première étape vers la généralisation à ceux affiliés au régime agricole.

Il faudra pourtant attendre 1958 pour obtenir « Le Protocole national du Personnel ouvrier » prévoyant : 4 catégories de qualification, une grille indiciaire, une base de rémunération commune à tous les centres (avec abattement selon les zones géographiques) et des règles générales de gestion. Une Commission nationale de la main d'œuvre et des Commissions locales seront mises en place paritairement pour la bonne application de ce protocole ; mais il faudra encore maintenir la pression sur la direction des centres de recherche et de l'INRA pendant plusieurs années pour obtenir une harmonisation progressive au plan national,

notamment sur la diminution du temps légal de travail et l'intégration – incomplète – des heures supplémentaires.

Le mouvement et les grèves de mai 1968, auxquels participe une grande partie du personnel de l'INRA toutes catégories confondues, débouchent sur de nombreux accords interprofessionnels. Il faut rappeler en particulier l'impact positif des « accords de Varenne » qui prévoient la revalorisation du SMIG et la disparition du SMAG. Un certain nombre d'ouvriers percevaient à cette époque un salaire inférieur au Smig.

Dans ce même mouvement, trois centres INRA (Montfavet, Bordeaux et Antibes) sont autorisés à effectuer un essai de la semaine de 40 heures ⁴ qui s'étendra par la suite à l'ensemble des personnels ouvriers.

Vers la contractualisation des ouvriers dans le cadre technique

Les actions conduites par le syndicat CGT auront été déterminantes pour atteindre cet objectif. La prise en compte à la demande de la CGT de l'équivalence « ouvrier qualifié (3ème catégorie) = CAP = technicien 5B » (voir tableau des équivalences catégorielles) sera déterminante pour la suite : l'intégration des ouvriers dans le cadre contractuel des techniciens, avec les avantages en résultant. Les luttes coordonnées au plan national pour obtenir cette intégration avec le rôle leader de la CGT, et de la nouvelle CFDT sur certains centres, dureront une dizaine d'années face aux tergiversations de la direction de l'Institut. Un premier succès sera obtenu avec l'intégration en 1971 (à titre expérimental !) de 200 ouvriers dans le cadre technique par « concours interne ». Un autre succès important sera le rejet du projet de l'administration d'une contractualisation des ouvriers dans un cadre E spécifique disqualifiant et sans prime de participation à la recherche. Le mécontentement du personnel débouchera sur des grèves au début de 1973 et un rassemblement national à Paris le 22 mars qui contraindra la Direction générale à accepter le principe d'une intégration dans le cadre technique. Il faudra batailler jusqu'en 1975 pour obtenir le transfert de toutes les catégories de personnel ouvrier (2700 personnes) dans le cadre contractuel technique ; cependant les conditions de reclassement seront pénalisantes (création d'une « prime compensatrice » "fondante" sur quelques centres et création des 2 catégories 7B et 8B à bas indices) qui seront à l'origine de nouvelles luttes syndicales.

L'intégration finale en 1975 de tous les personnels ouvriers dans le cadre de contractuel d'Etat des ITA concrétisera pour eux les avantages suivants :

- plus grande sécurité d'emploi (contrat à durée indéterminée et cadre juridique plus solide)
- protection sociale plus avantageuse :
 - régime général de sécurité sociale pour tous
 - cotisations, prestations sur le salaire réel
 - retraite complémentaire généralisée à tous les non titulaires (IRCANTEC)
 - supplément familial de traitement
 - prime de participation à la recherche

Vers la titularisation des ouvriers devenus contractuels

Elle sera obtenue en 1984. L'objectif initial de titularisation des contractuels formulé par l'UGFF dès les années 50 et le principe d'un cadre unique réaffirmé avec force en 1968 aboutissaient, mais tout n'était pas réglé pour autant.

Les avantages en résultant sont ceux de la Fonction Publique d'Etat :

- garantie de l'emploi
- régime social et retraite des fonctionnaires.

⁴ La CGT-INRA a toujours manifesté son opposition aux heures supplémentaires et demandé leur intégration dans le salaire pour assurer un salaire « correct », à l'exception de celles présentant un caractère exceptionnel.

2. Les Techniciens, Administratifs et Ingénieurs

Objectif : statut type CNRS – Titularisation ---

Tous les nouveaux recrutements d'ITA à l'INRA à partir de 1946 se sont faits dans un cadre de contractuels à durée indéterminée sur la base d'un protocole national « minimum » avec des règles de base communes mais des grilles indiciaires différentes. En dépit de quelques aménagements ultérieurs (1953 – 1957), notamment entre techniciens et administratifs de même niveau, l'ensemble demeurait très insuffisant.

L'objectif permanent affiché par le syndicat CGT sera l'alignement sur le statut de nos homologues contractuels du CNRS très actifs, particulièrement au sein du Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS – CGT). L'interlocuteur devenait, au-delà de la direction de l'Institut, les Ministères concernés (Agriculture, Recherche, Finances...).

Les actions revendicatives conduites généralement dans un cadre intersyndical, aboutiront à cette intégration en 1963 (effet 1962) avec l'obtention parallèle de la Prime de participation à la recherche et un nouveau bras de fer pour sa répartition uniforme au sein de chaque catégorie puisqu'elle avait été obtenue initialement par nos homologues du CNRS pour répondre à une revalorisation des salaires. Là encore les conditions défavorables de reclassement (éclatements des anciennes catégories « Agents techniques principaux » et de la « 2ème catégorie d'administratifs ») seront à l'origine de nouvelles revendications jusqu'à l'application – laborieuse – des améliorations indiciaires « Masselin-Massenet » de la fin des années 70. (Plan Masselin 1971 – Reclassement des catégories C et D).

Les agents administratifs réagiront vigoureusement – avec un rôle leader du syndicat CGT – contre les anomalies résultant de l'intégration en 1962 dans les nouveaux statuts type CNRS : éclatement de l'ancienne 2ème catégorie, décalages indiciaires avec les techniciens de niveau équivalent, absence de prime.

La question de « la prime des administratives » mobilise très fortement les intéressées qui représentent plus de 10% des effectifs de l'INRA.

Après diverses actions menées au cours de l'année 1972 pour dénoncer les disparités catégorielles liées à l'application du plan Masselin, les administratives, avec le soutien de l'ensemble des personnels, décident de se mettre en grève en novembre 1973. Cette grève durera plus de 15 jours sur certains centres. Elle provoquera un vaste mouvement de solidarité et de soutien financier qui permettra l'indemnisation totale des retenues sur salaire par le Comité national de solidarité mis en place par les trois syndicats. Le succès de cette grève améliorera substantiellement l'indemnité forfaitaire ainsi que le système généralisé d'heures supplémentaires.

Il faudra néanmoins continuer la lutte pour créer les conditions d'une intégration dans le cadre B avec une nouvelle grève nationale en mai 1976. A la suite de ce mouvement, à nouveau très largement soutenu par l'ensemble des personnels, la parité est acquise pour 4B/4D et 5D/5B, nouveau succès et première étape pour l'intégration des D en B.

Ainsi, l'objectif d'un cadre commun aux ITA de l'INRA et du CNRS, avec l'uniformisation du régime de retraite complémentaire (IRCANTEC, 1970) était atteint mais l'action revendicative s'est poursuivie pour corriger les anomalies de reclassement.

Enfin la titularisation de tous les ITA des organismes de recherche (passerelles possibles) interviendra en 1984 en application des engagements pris par F. Mitterrand, candidat unique de la gauche au 2ème tour de l'élection présidentielle de 1981. Malheureusement les règles de transfert dans le nouveau cadre ne prendront pas suffisamment en compte la qualification

acquise du personnel et nécessiteront de nouvelles actions revendicatives : deux plans de reclassement sur examen interne seront obtenus (1986-88 et 1989-91) : ils permettront plus de 2000 reclassements mais certains agents resteront sur la touche. Autre injustice : malgré les différentes actions revendicatives dont une pétition nationale, le Ministère des finances refusera tout système adapté à la situation pour permettre aux plus anciens contractuels (en fin de carrière) de valider leurs services passés dans le cadre titulaire ; le système imposé revenait à faire payer une 2ème fois les cotisations retraites, ce qui a donc conduit beaucoup de ceux qui avait lutté pour la titularisation à la refuser. Un comble !

3. Les Scientifiques : maintenir la parité statutaire INRA - Enseignement Supérieur

Comme dans l'ancien Institut des recherches agronomiques, les scientifiques recrutés à l'INRA à partir de 1946 resteront dans un cadre de fonctionnaires titulaires, contrairement aux chercheurs du CNRS (cadre contractuel). L'objectif du syndicat CGT sera de maintenir une parité avec les catégories titulaires de l'Enseignement supérieur. Les interlocuteurs pour les négociations deviendront les Ministères de tutelle (Agriculture, Recherche et Enseignement supérieur). Quelques améliorations seront obtenues notamment en 1957 avec l'obtention de la Prime de recherche mais dont le niveau fixe entraînera une rapide dévalorisation (17% du salaire d'un Assistant de recherche en 1957 devenu seulement 2,5% du niveau équivalent (Chargé de recherche 2^{ème} catégorie) en 1986, le personnel scientifique, peu motivé, n'ayant pas suffisamment réagi pour faire indexer cette prime sur l'évolution des salaires. Un nouveau statut avec ouverture indiciaire sera finalement obtenu en 1964.

Il faut rappeler que le recrutement des scientifiques se faisait très tôt (un an d'Agent contractuel scientifique ACS en fin d'études supérieures), puis concours pour devenir Assistant de recherche avant un nouveau concours pour passer Chargé de recherche) ce qui entraînait une position de marginalisation des doctorants pour l'entrée dans la Fonction Publique à la fin de la thèse. Ces règles seront revues en 1984 : le statut des scientifiques sera de nouveau modifié en 2 corps avec alignement « INRA – Enseignement supérieur – CNRS » dans un cadre général de fonctionnaires titulaires avec l'importante dérogation de pouvoir recruter des scientifiques étrangers.

EN CONCLUSION, une étape essentielle a donc été franchie en 1984 avec l'obtention d'un CADRE DE FONCTIONNAIRES pour tous les personnels des organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur. Pour le personnel de l'INRA, c'était le résultat de luttes revendicatives conduites pendant plus de 30 ans en particulier avec le syndicat CGT qui n'avait cessé de fixer cet objectif au fil de ses congrès successifs. Ce succès incontestable ne doit pas masquer les zones d'ombre qui en résultent :

- La précarité s'est développée dans les situations de pré-recrutement par la création de nombreux emplois « hors-statut » aussi bien pour les ITA que pour les jeunes chercheurs en formation.
- Les deux plans successifs de reclassement (1986-88 et 1989-91) après la titularisation « à l'économie » ont entraîné une « examinite aigüe » accentuée par un lourd dispositif de recrutement qui fait craindre une certaine dérive administrative.
- La relative « sécurisation » des personnels fonctionnarisés avec des perspectives d'améliorations qui paraissent lointaines, peut expliquer, pour partie, la désyndicalisation du personnel actuel qui n'a pas connu la fraternité des luttes revendicatives et qui se trouve dans la froideur de l'individualisme dominant.

V. LES STRUCTURES – Relations avec l'Etat-Patron, fonctionnement de l'INRA

Les 20 premières années de développement de l'INRA se feront dans un cadre « mandarin ». Les droits syndicaux sont réduits (tolérés) avec des blocages de carrière et mises à l'écart de militants CGT (Bordeaux, Versailles). Les orientations des recherches et la répartition des moyens sont définies en cercles restreints étanches. Les syndicats ne peuvent intervenir sur les orientations de l'INRA qu'indirectement avec voix consultative au sein du Comité technique paritaire.

Les « événements de mai-juin 1968 » avec des débats quasi-permanents pendant près de 3 semaines dans tous les centres, déboucheront sur des propositions de réforme affirmant la volonté du personnel d'être associé aux choix de l'Institut et présent à tous les niveaux de décision. Deux séries de textes officiels résulteront de l'intense négociation avec les tutelles qui aura duré 17 journées complètes :

- la définition claire des droits syndicaux dans la Fonction Publique (décret 1970) et de leur application à l'INRA,
- la réforme des structures de l'INRA avec des commissions incluant des représentants du personnel aux principaux points décisionnels de l'Institut. Cette « démocratisation » sera renforcée par l'application en 1983 de la LOP (Loi d'orientation et de programmation de la recherche et développement technologique du 15 juillet 1982) et la modification du statut de l'INRA en Établissement public à caractère scientifique et technique en 1984 (par exemple la représentation du personnel sera renforcée au sein du Conseil d'administration de l'INRA). Voir plus loin ces deux étapes importantes.

Dans les faits, cette « démocratisation de la gestion », intéressante pour la circulation de l'information, restera d'efficacité limitée : les vraies décisions seront prises ailleurs par les choix budgétaires (loi de finances annuelle) et le pilotage amont des grandes orientations de recherche (souvent en relation avec les intérêts privés de l'aval). Malgré tout, ces nouvelles structures consultatives seront autant de tribunes qu'utilisent largement les représentants du syndicat CGT (et ceux de la CFDT) pour exprimer nos positions, publier et diffuser nos analyses, non seulement sur les statuts des personnels, les structures, mais aussi sur le rôle de la recherche agronomique publique dans notre société.

Finalement, les fondements de l'INRA d'aujourd'hui restent proches des principes qui ont conduit à la création de l'Institut en 1946. C'est là aussi un des grands succès du personnel (y compris certains responsables scientifiques et administratifs) et des luttes qu'il a conduites – notamment à l'appel du syndicat CGT – pour la sauvegarde du principe de service public plaçant l'INRA au service de l'agriculture et des citoyens-consommateurs (et « contribuables »). Pourtant les offensives gouvernementales se sont succédées – principalement dans les années 70 – pour tenter de déstructurer l'INRA, de l'asservir aux intérêts de sociétés privées, voire d'en privatiser ou filialiser certains secteurs (analyses de sol et LABOGENA - groupes sanguins dans le secteur animal, par exemple).

Les premières pressions gouvernementales se sont manifestées par des restrictions budgétaires (première alerte en 1952) accompagnées, dans les années 70, du développement du système fléchi des contrats de recherche et du recrutement de personnel hors-statut : c'est le serpent de mer du pilotage de la recherche sans débat, qui réapparaîtra épisodiquement sous des formes diverses. Les syndicats menèrent une lutte permanente contre cette dérive qui ne réussira pas à s'installer. L'alerte la plus chaude sera en 1978 avec la « réforme Aigrain ». (7 mai 1981 :

Journal officiel : sortie du nouveau statut Aigrain – 10 juin 1981 : Conseil des Ministres – abrogation du décret Aigrain) et avec le projet dévoilé et remis aux syndicats le 17 mai 1979 de transformation du statut juridique de l'INRA en Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Après de nombreuses actions contre les orientations politiques durant cette période, le 21 juin 1979 plus d'un millier d'agents manifeste à Paris pendant la réunion du CTP et une pétition avec plus de 4000 signatures est remise au Président du Comité technique paritaire (J. Poly) L'asservissement aux intérêts privés ne pouvait être plus clair ! La mobilisation du personnel de l'INRA contre ce projet a été exemplaire par son ampleur et sa durée contraindra finalement le gouvernement à reculer. Le syndicat CGT qui s'est complètement investi dans ce combat a apprécié sans modération ce succès en faveur de « sa » notion du service public.

LOP et EPST : Loi d'orientation et de programmation de la recherche / Etablissement public de recherche scientifique et technique

De la même façon, le syndicat CGT s'est engagé sans réserve dans le grand débat national proposé en 1981 par le nouveau ministre de la recherche Chevènement. Le personnel de l'INRA a largement participé aux assises locales, régionales et nationales qui devaient déboucher sur la promulgation de la Loi d'orientation et de programmation de la recherche le 15 juillet 1982.

La création, dès juin 1981, d'un grand ministère de l'industrie, de la recherche et de la technologie ouvre une nouvelle phase de la recherche publique et de développement industriel. Le colloque national de la recherche et de la technologie du 13 au 16 janvier 1982 a pour thème principal de « restaurer l'alliance de la science et de la démocratie, d'intégrer la science et la culture de notre temps ». Ce colloque est préparé par trente et une assises régionales et dix journées sectorielles.

La CGT-INRA apporte une importante contribution à ces diverses manifestations et fait valoir la dimension nationale de la recherche publique y compris au-delà de la métropole pour valoriser et faire reconnaître la spécificité de l'INRA et son rôle moteur dans les départements et territoires d'Outre-mer.

Bien que le budget de la recherche ait bénéficié de dispositions favorables, les premières mesures d'austérité dès la fin de l'année 1985 remettront en cause les objectifs de la LOP de porter les dépenses de R&D à 2,5% du PIB. En 1987, les restrictions budgétaires mises en place par le gouvernement de J. Chirac se traduiront par une très nette diminution des crédits de recherche civile alors que ceux du ministère en charge de la Défense seront en augmentation. Pour la première fois les crédits de l'INRA diminueront en francs constants.

Le statut d'EPST qui découle de la LOP établit un statut clairement inscrit dans la catégorie de droit public pour les principaux instituts de recherche ; il reconnaît à l'INRA la place qui est la sienne dans son domaine de compétences et également, de ce fait, la justesse des luttes menées par le personnel durant la période 1975-1981.

La contrepartie de ce statut est l'obligation pour les organismes de mettre les résultats de la recherche au service de l'économie nationale par la création de structures spécifiques et de participer à des projets précis avec des partenaires scientifiques et industriels à des Groupements d'intérêt public.

Avec quelques réserves (en particulier la CGT a proposé à l'époque la création d'un Institut national de la valorisation de la recherche publique et/ou l'extension des missions de l'Anvar) ce type de démarche démocratique rassemblant tous les partenaires socio-économiques de la recherche correspondait à la demande de la CGT. Les premiers effets ont été marquants :

renforcement du statut juridique des organismes de recherche dont l'INRA, modification des règles de gestion et en particulier - nouveauté la plus importante - l'attribution de dotations budgétaires globales aux laboratoires et augmentation des moyens budgétaires et des effectifs. Malheureusement cette bonne orientation ne durera pas.

Suite : 2ème partie
période de 1987 à 2007

Structure du syndicat

Le syndicat national de l'INRA est affilié à la Confédération Générale du Travail par l'intermédiaire de la Fédération de l'Enseignement, la Recherche et à la Culture (FERC) elle-même rattachée à l'Union Générale des Fédérations CGT des Fonctionnaires.

Lors de chaque congrès du syndicat national CGT (2 ans), les délégués élisent une Commission Exécutive (Administrative) qui désigne un Bureau National qui désigne en son sein un Secrétariat National.

Liste des secrétaires nationaux successifs

1946-52	Paul Dommergues M. Ducet
1953-54	Maurice Trunkenboltz Jean Batz – Secrétaire Général adjoint
1955-65	Maurice Trunkenboltz
1966-69	Jean-Pierre Prunier
1970-71	Bernard Dumortier
1972-75	Jean Froc – Secrétaire Général Michel Brossard – Secrétaire Général adjoint Vickie Halegua – Secrétaire Général adjoint
1975-76	Maurice Trunkenboltz – Secrétaire Général Christian Ferault – Secrétaire Général adjoint
1976-79	Maurice Trunkenboltz
1979-86	Daniel Vermeire

Formation – Informations syndicales

La formation des syndiqués (statuts, retraites, Fonction Publique) et la circulation de l'information ont toujours été deux activités prioritaires du syndicat CGT, consommatrices de la plus grande partie des recettes syndicales issues des seules cotisations des adhérents.

Il devient difficile au début du XXIème siècle d'imaginer combien les moyens de communication étaient lourds et difficiles dans les années 50-60. Le téléphone était peu accessible (coût élevé et nombre de postes très réduit) et c'est principalement la voie postale qui était utilisée avec des délais d'acheminement assez longs et surtout un cérémonial préalable de tirage des documents, jusque dans les années 80, par ronéotypie à partir de pelures perforées (stencils) assurant un encrage souvent mal contrôlé.

C'est dans ces conditions qu'ont été diffusées les informations syndicales internes, d'abord sous forme de simples circulaires et notes, puis au milieu des années 60 sous celle d'un Bulletin d'informations syndicales, bulletin qui se professionnalisera (qualité, présentation, périodicité) à partir de 1967 sous la responsabilité de Bernard Dumortier et Jacques Ouhayoun, puis des secrétaires généraux successifs ; ce bulletin INFORMATIONS complété ultérieurement par des Flashs d'information rapide (créés par Maurice Trunkenboltz et Christian Ferault puis poursuivi par Daniel Vermeire) ainsi que la « Feuille de chou » à caractère plus technique (rédigée d'Angers par Jean-Pierre Prunier), représentera le lien interne, permanent, entre le syndicat et les syndiqués jusqu'à la mise en œuvre et la généralisation du courrier électronique et de l'internet à partir des années 90.

Les emplois du personnel INRA (après 1984)

(Indices majorés Fonction publique / situation mars 2007)

Classification Fonction publique	Administratifs	Techniciens	Scientifiques
A Licence et +	Attachés administratifs de Recherche 1 ^{ère} classe : 695 – 782 2 ^{ème} classe : 476 – 672 Stagiaire : 320 – 641	Ingénieurs de Recherche Hors classe : 657 – 962 1 ^{ère} classe : 581 – 830 2 ^{ème} classe : 411 – 712 Ingénieurs d'Étude Hors classe : 695 – 782 1 ^{ère} classe : 554 – 672 2 ^{ème} classe : 369 – 618 Assistants Ingénieurs Classe unique : 338 – 550	Directeurs de Recherche Cl. Exceptionnelle : 1163 – 1319 1 ^{ère} classe : 820 – 1163 2 ^{ème} classe : 657 – 962 Chargé de Recherche 1 ^{ère} classe : 475 – 820 2 ^{ème} classe : 453 – 563
B Baccalauréat et assimilés	Secrétaires Administratifs de Recherche	Techniciens de Recherche Cl. Exceptionnelle : 376 – 513 Classe Supérieure : 351 – 488 Classe Normale: 296 – 462	
C Brevet – CAP & D Aptitudes	Adjoint Administratifs 1 ^{ère} classe : 359 – 393 2 ^{ème} classe : 271 – 378	Adjoint Techniques Principal : 327 – 415 : 271 – 378 Agents Techniques Principal : 266 – 351 : 263 – 337	

Recrutement : sur concours

Promotions : intérieur d'un grade

Promotions : changement de grade : « concours interne »

Traitements et pensions

(Situation mars 2007)

TRAITEMENTS

Hierarchie : 191 (Indice majoré) à 1319 (majoré) soit 1 à 6,90

Proportionnel à l'indice 191 *valeur mensuelle 859,17 € (19/10/2006)*

Histoire des indices :

Successivement : Net – Brut – Nouveau – Nouveau majoré – Majoré

Le 100 net d'origine = aujourd'hui 191 majoré valeur 859,17 / mois au 01/11/2006

Composition : éléments de la rémunération

Traitement indiciaire seul retenu pour le calcul de la retraite

Indemnité de résidence intégrée petit à petit dans le traitement indiciaire.

Aujourd'hui il reste : 3% et 1% selon les zones

IM 191 = 40,21 €zone 1 – 13,40 €zone 2

hiérarchisée

Primes : Recherche pour les cadres scientifiques

Participation à la recherche pour les cadres techniques

Travaux supplémentaires pour les cadres administratifs

Dispositions sociales : (supplément familial de traitement)

Bonification pour enfant

- fixe pour un enfant : 2,29 €par mois

- pour deux enfants : fixe jusqu'à IM 449 : 71,26 €par mois
hiérarchisée jusqu'à IM 717

fixe ensuite

- pour trois enfants : fixe jusqu'à IM 449 : 176,81 €par mois
hiérarchisée jusqu'à IM 717

fixe ensuite

Cette disposition s'ajoute aux allocations familiales du régime de sécurité sociale.

RETRAITE

Titulaire : Calculée à partir du traitement indiciaire de fin de carrière

Hier 2% par année, nombre d'années plafonnée à 37 ½ = 75 %

Aujourd'hui, il faut cotiser 40 années pour le même montant

Majoration de 10% pour les familles de 3 enfants et plus

Non Titulaire : Régime général de la sécurité sociale

Pourcentage en fonction de :

- la durée de cotisations
- l'âge de départ en retraite
- salaire annuel moyen actualisé
- bonification(s) éventuelle(s)

Régime de retraite complémentaire

- IRCANTEC pour les non titulaires tranche A et B
- calcul par points annuels cumulés
- bonification(s) éventuelle(s)

Attention : un salarié peut au cours de sa carrière (INRA et extérieur) avoir été assujetti successivement à plusieurs régimes de retraite.

MALADIE - FAMILIAL

Tous les salariés FP relèvent du régime général de base géré par les mutuelles.

L'État employeur assure un complément pour certaines situations, en matière de congé maladie par exemple.

Problèmes catégoriels

1946

18 mai

Loi n°46-1086

Création de l'INRA

LES PERSONNELS INRA

1946 Fonctionnaires Titulaires : Scientifiques
et Administratifs et Techniciens (de l'ancien cadre)
Contractuels d'État à durée indéterminée :
Ingénieurs – Techniciens - Administratifs
Caractère privé :
Ouvriers
Personnel de service

1984 Titularisation des personnels permanents de la Recherche publique

En 1990 2834 non titulaires cotisaient à l'IRCANTEC dont 824 employés à temps complet et année complète

LES PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Avant 1946 un protocole d'accord règlementaire

1. Ingénieurs et Techniciens
2. Administratifs

Décret n° 63-95 (JO 9 février 1963)

Conditions d'emplois (contractuels à statut)

- Dispositions générales
- Recrutement – notation – avancement
- Congés
- Horaires de travail

NB : des disparités persistent entre Techniciens et Administratifs

- Déroulements de carrière
- Primes

1976 18-25 mai Grève du personnel administratif

Résultats : augmentation de l'indemnité forfaitaire
augmentation du contingent d'heures supplémentaires
La parité Techniciens – Administratifs n'est pas totalement obtenue.

Sanction : la direction de l'INRA procède à des retenues pour journées de grève

Solidarité : CGT et CFDT organisent la solidarité afin de compenser les pertes de salaires ; 85.000 francs (1976) sont obtenus et répartis. Les syndicats prennent en charge les frais de déplacement.

LE PERSONNEL OUVRIER

Avant 1956

- Liberté d'organisation de chaque centre INRA : recrutement, rémunération
- Couverture sociale : régime agricole
- Cotisations sociales : réglementation : assurances sociales agricoles

- Cotisation sur la base forfaitaire (sur SMAG) effets : prestations journalières maladie – retraite.
- Pas de mutuelle.

1956 - 1975 **Nombreuses manifestations du personnel ouvrier, notamment après le refus en 1956 d'une demande d'amélioration de la situation du personnel :**

- protocole d'accord national
- amélioration du salaire
- Objectif à terme : intégration dans le cadre technique contractuel

1958 : premier protocole d'accord du personnel ouvrier (accord national) :

- 4 catégories et différents coefficients

Ouvriers manœuvres :	100 – 110 – 120 – 130
Ouvriers spécialisés :	120 – 130 – 140 – 150
Ouvriers qualifiés :	140 – 150 – 160 – 170
Ouvriers hautement qualifiés :	160 – 170 – 180 – 190 – 200
- Les coefficients de classement sont purement INRA
- La valeur du coefficient de base 100 est le salaire minimum agricole
- A ce grand progrès, la CGT obtient en plus une importante équivalence : tous les salariés justifiant d'un CAP ou diplôme équivalent sont classés dans la catégorie *ouvriers qualifiés équivalent à 5B du cadre contractuel technique* (intérêt lors de la contractualisation).
- Cotisations sociales établies sur le salaire réel.
- Valeur nationale du coefficient 100 et abattements de zones. Attention : il est prévu une base de traitement « améliorée », dans certains centres, pour les ouvriers d'industrie résultant d'une concurrence avec le secteur privé (région parisienne – Clermont-Ferrand).

1970 : Adhésion obligatoire de l'ensemble du personnel ouvrier au régime de retraite complémentaire IRCANTEC.

1971 : Échec de la tentative de la direction de l'INRA (n'acceptant pas au départ l'intégration du personnel ouvrier dans le « cadre technique ») avec rejet d'un projet cadre E ouvriers.

1^{ère} tranche d'intégration de 200 ouvriers (à titre exceptionnel).

1975 : Décret d'intégration de l'ensemble des ouvriers à compter du 1^{er} janvier
Important progrès en matière de couverture sociale :

- Régime général de sécurité sociale
- Supplément familial de traitement
- Bénéfice de la législation de couverture sociale des agents non titulaires de l'Etat : rémunération, congés.